

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE MONTMELARD

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 septembre 2020 – convocation du 31/08/2020

L'an deux mille vingt à 20H00

le Conseil Municipal de MONTMELARD, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :
monsieur MORIN Jean Marc, maire

Présents : (11 membres en exercice - 11 membres présents)

MM FLEURY Laure, CHORIER Jacques, THOMAS Thierry, THOMAS Baptiste, VOUILLON Benoît,
GELIN Lionel, RAVEAUD Marie Pierre, NESME Eric, MARTIN Christelle, CHEVRIER Océane.

Excusée : Néant

A été nommée secrétaire me RAVEAUD Marie Pierre

Le Maire ouvre la séance

Le nouveau Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du maire,

BATIMENTS COMMUNAUX

Rénovation énergétique du logement au-dessus de l'école (côté cour)

Le Maire rappelle au conseil municipal les règles d'attribution d'aide dans le cadre du soutien à l'investissement des communes 2020. Il précise que les travaux de rénovation énergétique des logements locatifs peuvent entrer dans le programme.

Il propose dans le cadre des travaux subventionnables, la rénovation du logement locatif au-dessus de l'école (côté cour) dont le chiffrage a été effectué (maîtrise d'œuvre, étude thermique et travaux)

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

DECIDE par 10 voix pour et 1 voix contre, de prévoir la réfection du logement locatif au-dessus de l'école (côté cour) selon les nouvelles normes BBC, conformément aux devis présentés par le Maire d'un montant total HT de 150 016.00 HT €

DONNE SON ACCORD pour déposer une demande de subvention dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement des communes 2020

SOLLICITE l'Etat afin d'obtenir l'inscription de ce projet dans la liste des dossiers subventionnables

AUTORISE le maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

DEFINIT le plan de financement de la dépense comme suit :

- Aide départementale25 000 €
- Subvention DETR.....25 215 €
- DSIL estimée à 40%.....60 000 €
- Fonds propres communaux ... 39 801 €

Montant total HT 150 016.00 €

(voir délibération n°55)

Appartement de l'ancienne poste

Le Maire rappelle au conseil le projet d'installation d'une douche à la place de la baignoire dans le logement de l'ancienne poste.

Le conseil après avoir pris connaissance du devis présenté demande une autre proposition par rapport au dimensionnement de la douche et reporte sa décision.

Location salle

Le Maire fait le point sur le protocole **COVID** à respecter pour la mise à disposition des locaux recevant du public ;

Il fait part de sa décision de ne pas louer la salle communale pour des journées ou soirées privées mais seulement pour des réunions de travail en raison du protocole sanitaire à mettre en place suite au COVID

Il précise que la salle sera nettoyée et désinfectée après chaque utilisation.

Le Conseil APPROUVE la décision du Maire à l'unanimité

Contrat Bourgogne Hottes

Le Maire rappelle au conseil municipal l'intervention de l'entreprise « Bourgogne Hottes » pour le nettoyage de la hotte de la cuisine de la salle communale.

Il indique que l'entreprise propose un contrat de trois années au même tarif pour cette prestation soit 450 € par an.

Le conseil municipal

Où l'exposé du maire et après avoir pris connaissance du contrat

DONNE SON ACCORD à l'unanimité pour accepter le contrat proposé par BOURGOGNE HOTTES pour trois ans pour le nettoyage annuel de la hotte de la salle communale

Le montant annuel sera de 450 €. (voir délibération n°59)

VOIRIE

Le Bourg

Le Maire fait part à l'assemblée du souhait des habitants du Bourg de voir la rue principale limitée à 30 Km à l'heure pour les véhicules

Le Conseil, considérant le passage de plus en plus fréquent de véhicules,

Considérant le nombre d'habitants maintenant au Bourg,

APPROUVE à l'unanimité la limitation de la circulation à 30 km à l'heure dans le Bourg – un arrêté sera pris par le maire dans ce sens

Les Jannauds

Il rappelle également le projet de modification de la circulation du chemin dit de « La Croix Saillie » pour le mettre en sens unique.

Le Conseil municipal, considérant la dangerosité du carrefour, considérant l'avis des riverains, **CONFIRME SON ACCORD** pour mettre la circulation du chemin des Jannauds à Dompierre en sens unique. Seule sera autorisée la circulation dans le sens « les Jannauds » - « Dompierre »

Un arrêté sera pris dans ce sens.

Des panneaux de signalisation seront mis en place pour les deux arrêts

TERRAIN DEGAND au Bourg

Le Maire indique que les travaux du géomètre sont entièrement terminés et que l'acte de régularisation peut être fait par le notaire

Le conseil **RENOUVELE SON ACCORD** pour l'acquisition d'une petite parcelle de terrain à monsieur et madame DEGAND Bernard dans le bourg pour la somme de 300 €, afin que l'acte notarié correspondant puisse être régularisé. Il **AUTORISE** le maire à signer l'acte d'acquisition. (voir délibération n° 54)

Travaux

Le Maire fait le point sur les travaux en cours.

Le Conseil **APPROUVE** les travaux de réfection de voirie déjà faits et en cours (Le Tronchat, la Chassagne, Combrenot et Les Jannauds)

Matériel

La commune de Dompierre a donné son accord pour l'achat de matériel en commun. Des devis vont être demandés pour une rayeuse et un gyrobroyeur.

Massif en Pierranon

Le devis de l'entreprise REVEL a été étudié. Le conseil demande la révision de celui-ci (pas de bordure-possibilité de participation de l'employé communal)

SYDESL

Le Maire rappelle au conseil municipal les travaux d'enfouissement des lignes prévus par le SYDESL au bout du bourg avec l'accord des riverains.

Il rappelle également le montant initial de la proposition du SYDESL soit 5 625€ TTC de participation communale pour le réseau France Télécom et 10 100€ pour les lignes électriques et l'installation de nouveaux candélabres.

Après étude plus approfondie, le SYDESL a transmis un devis précis du coût de ces opérations avec une estimation supérieure à la proposition initiale soit :

9 445.20 € HT pour les lignes électriques (participation au SYDESL)

6 700.00 € TTC pour France télécom

Le Conseil municipal,

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré

Considérant ces travaux nécessaires et après examen du budget

DONNE SON ACCORD pour la mise en œuvre des travaux proposés par le SYDESL pour les montants du devis annoncés soit une somme totale de 16 145.20 € qui sera payée sur le budget fonctionnement de la commune.

DIT qu'un transfert de crédits sera fait si nécessaire au compte 65541 si la facture parvient avant la fin de l'année. (voir délibération n°56)

EAU

Protection des captages

Le maire fait le point sur l'avancée des achats de terrains et des travaux en cours sur les différents captages et sur le réservoir (nettoyage et préparation avant mise en place des périmètres de protection)

Le Conseil APPROUVE la demande de dérogations pour le report d'attribution des subventions obtenues au vu de l'encours des travaux et du retard pris pour la réalisation de ce programme

Compteurs sectoriels : Une étude est envisagée pour la pose de compteurs sectoriels afin de pouvoir contrôler la consommation en cas de fuites.

Travaux de renouvellement du réseau

Le conseil

- PREND ACTE de la nécessité d'un renforcement d'une portion de réseau au lieudit en Charmont. Une étude sera faite avant dépose du dossier de demande de subvention auprès du SYDRO, du département et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.
- AUTORISE le maire à présenter le dossier correspondant (délibération n°62)
- DECIDE, à la demande de la trésorerie, de l'amortissement sur 5 ans de l'investissement fait en 2019, pour l'achat de panneaux de signalisation temporaire sur le service d'eau

Dépenses à amortir -budget de l'eau

Le maire rappelle l'achat fait en 2019 de panneaux de signalisation temporaire pour le service d'eau, d'un montant de 1146.31€.

Il précise que les dépenses faites au compte 2154 doivent être amorties et demande au conseil municipal de se prononcer sur la durée d'amortissement

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de l'amortissement sur 5 ans de l'investissement fait en 2019, pour l'achat de panneaux de signalisation temporaire sur le service d'eau et dit qu'un transfert de crédits sera nécessaire comme suit :

Compte 022 : moins 100 €

Compte 6811 : plus 100 €

Compte 28154 : plus 100 €

(voir délibération n°57)

SITE INTERNET

Le Maire fait le point sur l'encours du projet d'installation du site internet communal déjà bien avancé

ECOLE

Il explique le protocole mis en place à la rentrée suite au COVID, à l'école et pour le transport scolaire
Il fait part des demandes classées sans suite pour la création d'un arrêt de bus pour les lycéens de Cluny et Charolles.

ADRESSAGE

Il indique et fait part de

- la fin de procédure administrative pour la mise en place de l'adressage et l'achat imminent des plaques de numérotation par la communauté de communes.
- la prise en charge d'une partie de cette dépense par la communauté de commune par l'intermédiaire du FPIC

Il précise que les numéros seront mis en place par la commune et que les nouvelles adresses devront être communiquées rapidement aux habitants.

QUESTIONS DIVERSES

Cimetière

Le Maire informe le Conseil Municipal que le nombre de tombes disponibles au cimetière de la commune diminue sensiblement et qu'aucune extension n'est pas envisagée pour le moment. Il propose de faire un constat des tombes qui sembleraient en état d'abandon afin d'entamer une procédure de reprise des concessions en bonne et due forme.

A terme l'état définitif d'abandon serait prononcé si aucune personne ne manifeste le désir de garder la concession familiale

Il explique que la procédure est longue et qu'il serait judicieux d'envisager cette procédure dès que possible ;

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

Considérant le faible nombre de place restant au cimetière de la commune

Considérant la longueur de la procédure

DONNE SON ACCORD à l'unanimité, pour qu'une procédure visant à reprendre les concessions abandonnées soit lancée dès maintenant.

IL DONNE TOUT POUVOIR au maire pour signer les actes correspondants

CHARGE la commission cimetière assistée de la secrétaire de mairie de suivre point par point les étapes de la procédure et de sa mise en œuvre. (voir délibération n°61)

Demande de concession

Le maire fait part au conseil de la demande de Mme STADELMANN pour une concession dans l'ancien cimetière.

Le conseil, considérant le nombre d'emplacement restant ne souhaite pas donner suite et donne priorité aux habitants de la commune jusqu'à la fin de la procédure de reprise de tombes ;

Autre : Un nouveau nettoyage est à prévoir.

Avenant à la convention entre la commune et l'Agence Technique Départementale

Le Maire expose au conseil municipal que la commune a passé une convention avec l'Agence Technique départementale pour ses conseils et pour son accompagnement en matière d'énergie partagée ; dans ce cadre la commune a l'obligation de transmettre à l'agence un certain nombre d'information concernant les énergies utilisées par la commune.

L'ATD et le SYDESL proposent tous deux un accompagnement en matière de conseil en énergie partagé (CEP). Dans le cadre de leurs missions respectives, le partenariat établi entre les deux structures implique des échanges réguliers tant en matière de procédures que d'exploitation des données.

Par ailleurs, certaines collectivités accompagnées adhèrent au groupement d'achat d'énergies piloté par les syndicats départementaux d'énergies de la région Bourgogne Franche Comté et coordonné par le SIEEEN (Syndicat d'énergies de la Nièvre).

Aussi, pour permettre à l'ATD d'analyser les économies possibles, il lui faut accéder aux données des collectivités concernées et anticiper d'éventuelles nouvelles adhésions à ce groupement d'achat. Dans ce but, elle propose de passer un avenant à la convention d'accompagnement CEP qui nous lie déjà à l'ATD.

Le Conseil municipal, Où l'exposé du maire et

Après avoir pris connaissance des termes de l'avenant proposé,

DONNE SON ACCORD pour que le maire signe l'avenant à la convention déjà établie avec l'ATD. (voir délibération n°58)

ANEM

Le Maire informe le Conseil municipal que la commune de MONTMELARD étant située en zone de montagne peut adhérer à l'Association Nationale des Eus de la Montagne.

Cette association a pour objet de représenter les collectivités de montagne auprès des pouvoirs publics afin de les aider dans le développement de leur territoire spécifique.

Les représentants de cette association sont des députés de diverses régions

La cotisation comprend une cotisation de base de 18.58 € et une cotisation par habitant variant en fonction du nombre d'habitants (résidence principales et secondaires) et un abonnement facultatif à la revue Pour la Montagne de 39.81 € que la commune a choisi de recevoir.

Le montant total de la cotisation pour la commune est de 129.82 € par an.

Le Conseil municipal, Après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré

DONNE SON ACCORD pour ADHERER à l'ANEM 7 rue de Bourgogne 75007 PARIS.

AUTORISE le Maire à signifier cet accord

VOTE la somme de 129.82 € nécessaire au paiement de la cotisation pour l'année 2020. (voir délibération n°60)

Liste Electorale

Le Maire rappelle que suite à l'élection du conseil municipal une commission de contrôle de la liste électorale doit être désignée

Une liste de personnes doit être transmise à la Préfecture et au Tribunal Judiciaire qui désigneront les délégués.

Le conseil propose

Deux conseillers municipaux : Mme MARTIN Christelle et Mme CHEVRIER Océane

Pour la délégation préfectorale :

- Mme CHATAIGNIER Suzanne, Mme GELIN Nicole et M CARETTE Michel

Pour le Tribunal Judiciaire ;

Mme LOISON Monique,

Mme THOMAS Marie Hélène

M VOUILLON Lucien Henry

Secrétaire de mairie :

Le Maire informe le conseil de la demande de départ à la retraite de la secrétaire de mairie le 1^{er} juillet 2021.

Informations diverses

Il indique

- La réflexion faite pour l'aide aux entreprises en matière de logistique et d'informatique
- Le coût des masques COVID pour la commune soit 1426€
- Le coût du remplacement des copieurs de la mairie et de l'école soit 2250 € HT
- La liste des parcelles Natura 2000 récupérée
- Le déroulement du Trail 2020 sur notre commune (arrivée et départ)
- L'acceptation du chèque de remboursement Groupama pour la vitre du tracteur cassée (voir délibération n°62)
- L'intervention pour chien errant sur la commune
- L'intervention par lui-même pour feu sur St Cyr avec verbalisation des contrevenants
- Le rendez-vous avec l'entreprise SECUNDO le 16 septembre

L'ordre du jour étant épuisé la séance fut levée.